



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

### Convocation du 16 mars 2017

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Laurent MAZARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Stéphane VILLARD, Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Muriele MICHAUD, Pascal BLOND,

Le quorum est atteint: Richard TESTA est nommé secrétaire de séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

---

*Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 7 février 2017*

#### **DELIBERATIONS**

##### **1/ TRANSFERT COMPETENCES EN MATIERE DE DOCUMENTS URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR, selon lesquelles :

- la compétence en matière de documents d'urbanisme : PLU, documents en tenant lieu, carte communale, peut être expressément transférée à l'intercommunalité dans les conditions de droit commun de l'article L5211-17 CGCT au cours des 3 premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi ALUR, c'est à dire du 27 mars 2014 au 26 mars 2017,
- à défaut, le transfert de cette compétence interviendra de plein droit, c'est à dire automatiquement, dès le 27 mars 2017, sauf opposition expresse décidée entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 par les conseils municipaux de plus de 25 % des communes membres de l'intercommunalité représentant plus de 20 % de sa population ;

Il précise :

- qu'à ce jour, la compétence en matière de document d'urbanisme n'a pas été transférée à la communauté de communes des Balcons en Dauphiné, ni au préalable avant fusion à la communauté de communes des Balms Dauphinoises ;
- qu'elle ne le sera visiblement pas d'ici le 27 mars 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de décider de la question du transfert ou non à l'intercommunalité de la compétence en matière de documents d'urbanisme ;

Décide avec 0 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

Article 1 de s'opposer au transfert de sa compétence en matière de documents d'urbanisme à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Article 2 de confier le soin à son maire :

- d'en informer Monsieur le Préfet de l'Isère et M. le Président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné,
- de veiller à la bonne prise en compte des effets juridiques de cette opposition.

## **2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le maire rapporte au conseil municipal que Monsieur Jean-Michel MARTIN-COCHER, receveur municipal, a transmis à la collectivité le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

### **FONCTIONNEMENT**

Résultat reporté (clôture de 2015)	56 703.75€
Affectation investissement 2016	0,00€
Dépenses de l'exercice 2016 :	506 456.00€
Recettes de l'exercice 2016 :	468 701.48€
Résultat de l'exercice 2016 (déficit):	-37 754.52€
Intégration résultat OP d'ordre budgétaire (CCAS)	1 943.43€

**Excédent de fonctionnement définitif : 20 892.66€**

### **INVESTISSEMENT**

Résultat reporté (clôture de 2015), déficit	321 083.48€
Dépenses de l'exercice 2016:	384 772.24€
Recettes de l'exercice 2016 :	317 732.65€
Résultats de l'exercice 2016 (déficit):	-67 039.59€

**Résultats de clôture de l'exercice (excédent) : 254 043.89€**

**Résultat global de clôture définitif de 2016 : 274 936.55€**

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion de la commune établi par Monsieur le receveur municipal, pour l'exercice 2016.

## **3/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion 2016.

A ce titre, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 à l'unanimité.

#### **4/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2017**

M. le Maire présente le projet de budget et donne lecture des différents articles le composant.

Le projet de budget prévoit l'intégration des résultats antérieurs.

M. le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Et, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	549 249.00 €
Recettes de fonctionnement :	549 249.00 €
Dépenses d'investissement :	374 322.48 €
Restes à réaliser 2016 :	214 038.52 €
Total dépenses d'Investissement :	588 361.00 €
Recettes d'investissement :	588 361.00 €

#### **5/ VOTE DES TAUX IMPOSITIONS**

Il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017,

Le Maire propose de procéder à une augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti. Après discussion le conseil décide avec 4 voix pour, 0 contre et 3 abstentions ;

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017, comme suit :
  - ✓ Taxe d'habitation 9.12 % soit une augmentation de 5% du taux 2016
  - ✓ Taxe foncière bâti 18.89 % soit une augmentation de 5% du taux 2016
  - ✓ Taxe foncière non bâti 58.59 % maintien du taux de 2016

#### **6/ INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT 2016 ET 2017 – ASSOCIATION DE PECHE**

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une indemnité de fonctionnement de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle » pour l'année 2016 et l'année 2017.

Cette indemnité sera versée au vu des travaux réalisés autour de l'étang et subventionnée à hauteur de 94.76% par le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une indemnité de fonctionnement de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle » pour l'année 2016.

- APPROUVE le versement d'une indemnité de fonctionnement de 500€ à l'association « Les pêcheurs de l'étang de Gôle » pour l'année 2017

## **7/ LOCATION SALLE DU CONSEIL**

*Virginie SIGNOL excusée lors de cette délibération*

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de permettre la location de la salle du conseil dans le cadre de réunions d'organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 0 pour, 5 contre et 1 abstention :

- DESAPPROUVE la location de salle du conseil.

## **INFORMATIONS**

### ➤ **Travaux**

Les travaux concernant les 5 logements et le commerce ont débuté.  
Le lampadaire a été enlevé et le panneau d'affichage déplacé provisoirement.

Concernant les travaux de la grande rue, les trottoirs ainsi que la voirie seront terminés pendant les vacances de Pâques.

### ➤ **Ecole**

Les nouveaux rythmes scolaires ont été acceptés.  
Au mois de juin une réunion de présentation de l'organisation des temps périscolaires sera proposée.

### ➤ **Manifestations**

Plusieurs manifestations prévues sur les semaines à venir. Nettoyage de printemps, Randonnée des Fleurs...

L'organisation des élections est à prévoir, un mail sera envoyé aux membres du conseil municipal dans ce sens.

Fin de séance